



FEDERATION DES RAIDS MULTISPORTS DE NATURE

Raid Louffes

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

(Le jour de l'épreuve, le certificat médical doit être daté de moins de 1 an)

Je soussigné(e) :, docteur en médecine,
certifie avoir examiné ce jour

M., Mme ou Mlle
dont l'état de santé ne présente aucun contre indication à la pratique des épreuves de
manifestations multisports de nature en compétition (Raids multisports*)

Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non motorisées.

Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés
peuvent varier considérablement d'une épreuve à l'autre.

Il est donc recommandé aux pratiquants de décrire le plus précisément possible au praticien, les
caractéristiques du ou des raids auxquels il souhaite participer.

Cochez les activités sportives

Activités sportives de base:

- ✓ Trail / Course à pied
- ✓ Cyclisme/ VTT
- ✓ Canoë / Kayak
- ✓ Course d'orientation
- ✓ Epreuves de cordes (escalade)

Activités sportives non mentionnées

- ✓ Equitation
- ✓ Tir sur cible
- ✓ Acrobranche

Attention, certaines activités spécifiques comme la plongée subaquatique... peuvent nécessiter des
certificats visés par des médecins spécialisés ou des médecins fédéraux.

Nombre d'activités cochées :

Date :
Signature du médecin + cachet

Aucune rayure ne sera acceptée

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs
licenciés.

En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical
Approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou
définitive.

www.raidsmultisports.fr